

# FORMATION SUBVENTION ET BUDGET PREVISIONNEL

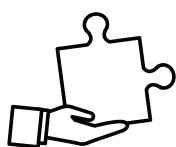


INTERVENANTS: Directeur MDAV et Responsable Social et financier  
PUBLIC CONCERNÉ : Dirigeants, bénévoles, salariés d'association  
PRÉ-REQUIS : membre association  
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Min 3/Max 12



## **OBJECTIFS**

- Savoir remplir sa demande de subvention et son budget prévisionnel



## **COMPÉTENCES VISÉES**

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- Réaliser un budget prévisionnel
- Rédiger un dossier de subvention

## **CONTENU DE LA FORMATION**

- Présentation des règles d'attribution de subvention
- présentation du contenu d'un dossier de subvention
- Rédaction du contenu du dossier subvention fonctionnement
- Définition du projet action
- Construction du budget prévisionnel
- Présentation de la nomenclature comptable et des comptes différents
- Présentation du mode de répartition dans le cadre d'un projet/action
- Elaboration des modalités d'évaluation/bilan

## OUTILS & MOYENS

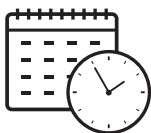
L'intervenant s'appuiera sur :

- mise à disposition d'ordinateur équipé du logiciel adapté, vidéoprojecteur, paperboard
- un formateur spécialisé, tant en utilisation qu'en installation du programme.

La salle répond aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- support de cours



### DURÉE DE LA FORMATION

Nombre de jours : 0.5 jours  
Nombre d'Heures : 3.5 heures  
Les horaires : 9h à 12h30



### LIEU

A LA ROCHE SUR YON  
A définir :



### DOCUMENTS REMIS

- Diaporama
- Modèle Budget prévisionnel
- Modèle dossier subvention



### SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuille de présence à signer
- Attestation de suivi de formation avec rappel des objectifs

Appréciation des résultats :

- Exercices pratiques de mises en application pour évaluer l'acquisition pendant la formation
- Quizz



### REFERENTS

Responsable de formation et référent Handicap : M. Alain Giraudeau  
Administratif : Mme Gourraud Stéphanie



### ACCESSIBILITÉ PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Le lieu de formation doit être accessible et adapté aux personnes présentant une situation de handicap

Si cela n'était pas le cas, le lieu de la formation doit être adapté pour qu'il soit accessible et adapté aux personnes présentant une situation de handicap

